

CHANTIERS

Direction régionale des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon • Pôle architecture et patrimoines

Ministère de la **Culture** et de la **Communication**



PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON

ARCHÉOLOGIE • MONUMENTS HISTORIQUES • MUSÉES • ARCHITECTURE • LIVRES • FILMS
VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE • ARCHIVES • ACTION CULTURELLE DU PATRIMOINE 

EDITO

N° 7- Mai 2014

CHANTIERS

Depuis juin 2010, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP), aujourd'hui services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP), ont fusionné. La DRAC est ainsi constituée d'un siège et d'autant d'unités territoriales que la région dans laquelle elle a compétence compte de départements.

Les STAP et les architectes des bâtiments de France (ABF) en leur sein ont pour missions, notamment, de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de contrôler et d'expertiser les projets menés dans les espaces protégés. Ceux-ci, qui couvrent environ 6% du territoire national, sont des ensembles urbains ou paysagers remarquables par leur intérêt patrimonial, notamment aux titres de l'histoire, de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage ou de l'archéologie. Ils peuvent être de quatre types :

- abords de monuments historiques, qui peuvent être transformés en périmètres de protection modifiés ;
- secteurs sauvegardés ;
- zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) qui sont transformées en aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) ;
- sites classés ou inscrits.

Depuis 2011, le ministère de la Culture et de la Communication a lancé un projet d'amélioration du processus d'autorisation de travaux en espaces protégés. Ce projet a permis d'améliorer la qualité et les délais d'instruction des dossiers de demandes et d'assurer une meilleure information, toujours au profit de l'utilisateur et de la qualité de notre cadre de vie.

Alain Daguerre de Hureaux
Directeur régional des affaires culturelles

RECHERCHER / ÉTUDIER

factura

3

PROTÉGER / RESTAURER

La *Majestat* d'Arles-sur-Tech

4

Chronique d'une cathédrale inachevée

6

Un ensemble de peintures murales religieuses contemporaines par Nicolas Greschny

8

Les Carlier : une dynastie d'architectes

10

À LIRE / À VOIR

3^e journée archéologique des Pyrénées-Orientales

12

Le mois de l'architecture

13

PARTAGER / TRANSMETTRE

46^e journées romanes à Cuxa : le cloître roman

14

Les églises rurales dites « préromanes » en Languedoc méditerranéen

16

GROS PLAN SUR...

Les gravures rupestres des Pyrénées-Orientales

18

DOSSIER : « LES ESPACES PROTÉGÉS »

Les abords des monuments historiques

22

Les PPM, une gestion concertée des abords de monuments historiques

24

Les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

26

Le secteur sauvegardé de Pézenas

28

La politique de protection des sites : quel avenir ?

30

FACTURA



Maureillas-las-Illas, église Saint-Martin de Fenollar, Vieillards de l'Apocalypse (détail).

© Charlène Rizza, DRAC LR

Nyer, église du hameau d'En, scène de chasse (détail).

© Michèle François, DRAC LR

Le programme de recherche *factura* a été initié par le centre d'études médiévales de Montpellier (université Paul Valéry, Montpellier III) et la direction régionale des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon. Il rassemble des universitaires, des professionnels de la restauration et de la conservation et s'attache à l'étude matérielle et technique des arts picturaux médiévaux dans les territoires catalans. Les œuvres retenues sont toutes datées des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles. La variété de leurs supports est un élément essentiel : sont actuellement en cours d'étude des peintures murales (Saint-Martin de Fenollar, Saint-Nazaire des Cluses-Hautes, Saint-Sauveur de Casesnoves...) et des peintures sur panneau de bois (devant d'autel d'Oreilla, retable d'Angoustrine...). Le nombre d'œuvres conservées est suffisant pour pouvoir extraire des données représentatives.

Le groupe de recherche a élaboré de nouvelles méthodes de travail systématiques, alliant nouvelles technologies et observations de terrain. Deux grands axes ont été définis : la création d'une méthode systématique d'étude et de documentation des œuvres et l'élaboration d'un répertoire des techniques. La pluridisciplinarité de l'équipe appelle des regards différents sur les œuvres et est riche d'enseignements. Les acteurs du programme de recherche *factura* développent individuellement et collectivement des activités de recherche et de valorisation : les études d'œuvres *in situ*, les journées d'études, les ateliers techniques, les publications. Les travaux menés s'accompagnent d'un souci permanent d'amélioration de la conservation des œuvres.

Anne Leturque, doctorante, université Paul Valéry, Montpellier III



POUR EN SAVOIR PLUS
<http://factura-recherche.org>

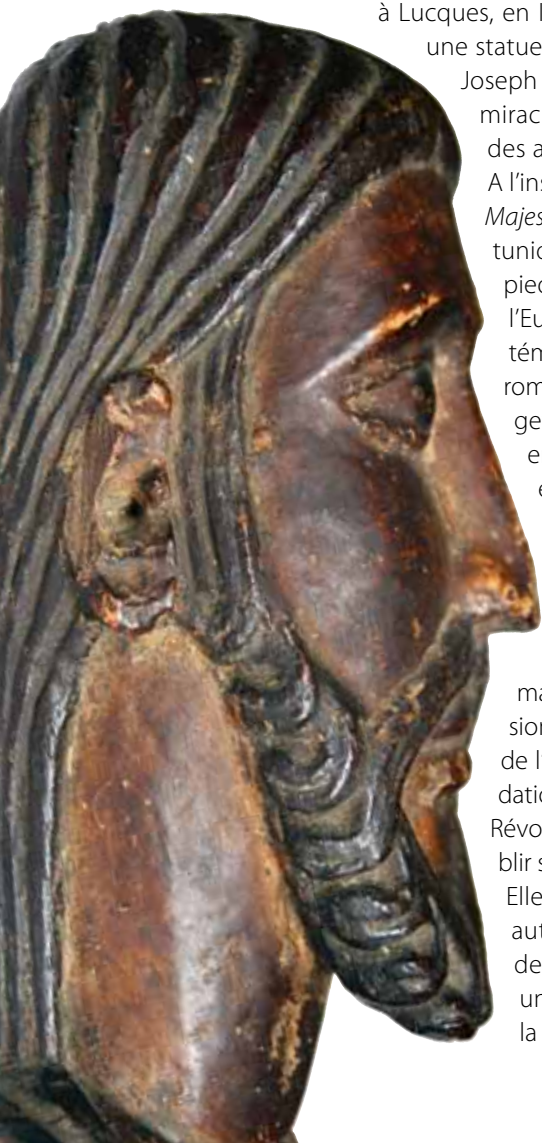
Photo de couverture :

Osséja : gravure médiévale (vers le XIII^e siècle).

© Jean-Michel Sauget, conservateur en chef du patrimoine honoraire

LA MAJESTAT D'ARLES-SUR-TECH

Majestat d'Arles-sur-Tech,
vue d'ensemble et détails.
© Marie Hequet



Majestat est le nom sous lequel, en Catalogne, sont connues les représentations du Christ en croix habillé de l'époque romane. Ces images du Christ ont souvent impressionné le public par le calme et la sérénité du Crucifié – on est loin des crucifix douloureux que produira l'époque gothique – et l'aspect un peu étrange de Le voir ainsi vêtu sur la croix. Elles correspondent en fait à un culte particulier, répandu en Europe au XI^e siècle, à partir de la légende selon laquelle la statue du Christ habillé se trouvant à Lucques, en Italie – le célèbre *Volto Santo* – serait en réalité une statue réalisée par Nicodème, l'homme qui avait aidé Joseph d'Arimathie à mettre Jésus au tombeau, venue miraculeusement d'Orient sur un navire guidé par des anges.

A l'instar de l'image de Lucques, qu'elles répètent, les *Majestats* représentent le Christ habillé d'une longue tunique avec des manches, descendant jusqu'aux pieds. Bien que ce culte soit répandu dans toute l'Europe, la Catalogne en conserve de nombreux témoignages, plutôt exceptionnels, de l'époque romane. On connaît par exemple, la *Majestat* de Beg (près de Camprodon, en Catalogne), ou celle, en Roussillon, de l'église de la Trinité à Prunet-et-Belpuig. Le musée national des arts de Catalogne (MNAC), à Barcelone, conserve également la célèbre *Majestat Batlló*.

Découverte à Arles-sur-Tech vers 1980, dans le grenier d'une maison, une *Majestat* mutilée (il manque les bras et la croix) de moyennes dimensions (h. : 0,62 m) a toutes les chances de provenir de l'ancienne abbaye d'Arles, une très ancienne fondation bénédictine (VIII^e siècle) qui a duré jusqu'à la Révolution, sans qu'on puisse malheureusement établir son origine avec plus de précision.

Elle présente le visage barbu assez typique des autres *Majestats* connues et la longue tunique descendant jusqu'aux pieds, nouée à la taille par une ceinture. Au dos, cette sculpture présente la particularité de posséder un logement pour

renfermer des reliques, les images étant parfois consacrées de cette façon. On peut penser que cette sculpture date de la fin du XII^e siècle.

Cette pièce insigne et rare étant à la vente, et dans la perspective de lui éviter de quitter la région d'où elle est issue, le ministère de la Culture en a fait l'acquisition, dans la cadre du projet de Trésor de la cathédrale de Perpignan, qui devrait être installé en 2016 dans l'église romane de Saint-Jean-le-Vieux, et rejoindre d'autres éléments de la même époque, comme le devant d'autel peint dit de Saillagouse.

Olivier Poisson, conservateur général du patrimoine



CHRONIQUE D'UNE CATHÉDRALE

Le 20 octobre 1622, Louis XIII fait son entrée dans Montpellier soumise par les armes. Pas une église debout, pas un monastère, pas une chapelle ! Tout a été rasé par les insurgés protestants et les matériaux réutilisés pour bâtir l'enceinte opposée aux troupes royales. Ne reste sur pied que la cathédrale Saint-Pierre, dont la masse de maçonnerie a découragé le pic des démolisseurs. Encore en ont-ils sapé les voûtes : l'édifice est à ciel ouvert. Il pleut dedans ! Un désastre patrimonial ! Ne reste à l'évêque de Montpellier, Fenouillet, qu'à tout rebâtir, en commençant par une cathédrale neuve, éclatant symbole de la victoire catholique, au point culminant de Montpellier : à la Canourgue.

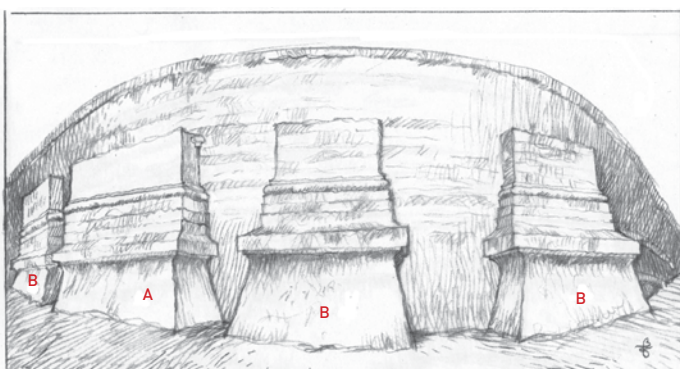
C'est alors qu'intervient un bien attachant personnage, l'architecte Pierre Levesville, orléanais de naissance et basé à Toulouse, talentueux créateur d'esprit éclectique, situé à la croisée des chemins, entre maniérisme et baroque et, de surcroît, spécialisé dans les techniques constructives de tradition gothique. Les villes du Midi font appel à ses compétences pour restaurer, compléter ou rebâtir leurs églises inachevées ou violentées au temps des troubles civils. Pour la première fois, l'opportunité s'offre à lui d'une cathédrale à bâtir *ex novo*, l'opportunité pour cet homme de bientôt cinquante ans, trop souvent confronté jusque-là à des travaux de restauration ou d'achèvement, de donner sa pleine mesure ! 1626-1629 : l'homme va travailler trois ans sur le site vivement dénivelé et excessivement difficile à traiter de la Canourgue.

Ouvrages de soutènement de la place de la Canourgue, état actuel.

© Bernard Sournia

Ce dessin fait abstraction des écrans et constructions adventices qui masquent de nos jours la base du monument. A- Soubassement de la chapelle axiale. B- Bases des piliers boutants.

© Bernard Sournia

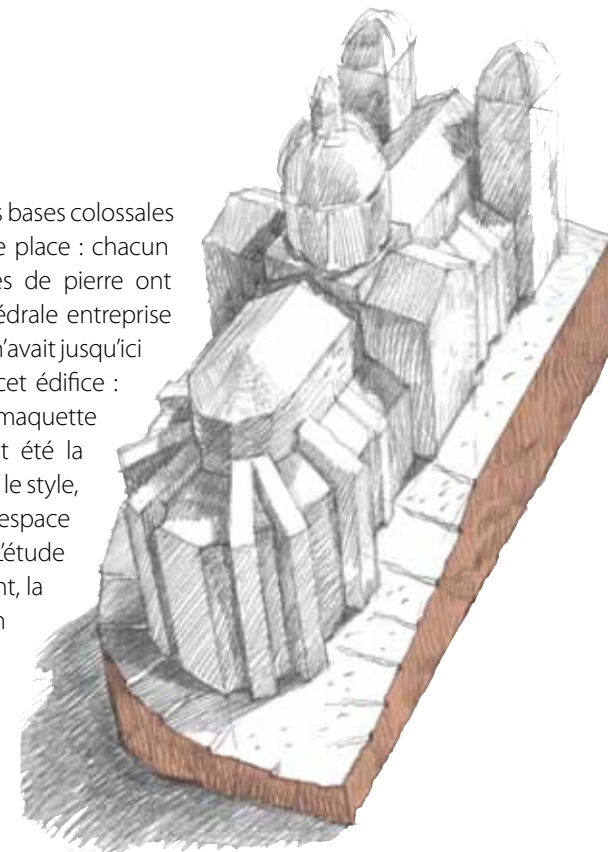


INACHEVÉE

Tous les Montpelliérains connaissent les bases colossales des pilastres de soutènement de cette place : chacun sait que ces impressionnantes masses de pierre ont quelque chose à voir avec cette cathédrale entreprise puis laissée inachevée. Nul néanmoins n'avait jusqu'ici tenté de retracer la configuration de cet édifice : aucun dessin préparatoire ni aucune maquette ne nous en sont restés. Quelle aurait été la forme de cette église, quel en aurait été le style, comment se serait-elle déployée dans l'espace de l'actuelle place de la Canourgue ? L'étude minutieuse d'un document passionnant, la chronique du chantier rédigée par l'un des chanoines chargés de surveiller l'entreprise, éclaire cet ensemble de questions. Ce document abonde en notations descriptives accompagnées de précisions métriques, lesquelles, confrontées aux vestiges toujours en place, permettent de nous faire une idée plus précise de cette cathédrale fantôme, pompeuse petite fille des églises romaines de l'après concile de Trente, avec sa coupole sur la croisée et son portique d'entrée d'ordre corinthien.

Juin 1629 : les murs colossaux du chevet montent déjà à sept mètres, quand survient en personne le cardinal de Richelieu venu dans le Midi tenter de juguler la sédition protestante toujours sur le point de renaître ; dès son arrivée, il visite le chantier et ordonne soudain de cesser les travaux et de restaurer le vieux Saint-Pierre. Plusieurs explications ont été données de cet acte brutal. Il en est une, jamais racontée, qui éclaire d'un jour piquant l'histoire de ce chantier avorté. On disait que quelques proches de l'évêque, intéressés à son héritage, détournaient l'argent de l'œuvre au bénéfice du prélat et de sa *familia* ! La peste tombe alors à pic pour donner de bonnes raisons à l'abandon du chantier. Et l'architecte de regagner Toulouse, frustré de ce qui aurait pu être la grande réalisation de sa vie !

Jean-Louis Vayssettes, ingénieur de recherche, SRA/DRAC LR
Bernard Sournia, conservateur en chef du patrimoine honoraire



Maquette volume d'après le projet de 1626. Le dessin fait abstraction de la forme des baies et du décor d'architecture, données sur lesquelles nous n'avons pas d'informations.

© Bernard Sournia



POUR EN SAVOIR PLUS
Montpellier, chronique de la cathédrale inachevée, collection Duo, éd. DRAC LR, 2014.

L'ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-AMAND À CAZEDARNES UN ENSEMBLE DE PEINTURES MURALES

Dédiée à Saint-Amand (ou Amans, évêque de Rodez), la construction est le résultat de plusieurs agrandissements du XIX^e siècle : chœur, clocher-porche, nef, quatre chapelles latérales et deux sacristies à partir d'un petit édifice plus ancien, orienté, à une seule nef de deux travées. Le chœur a été déplacé à l'ouest, l'entrée à l'est. Son intérêt réside dans sa décoration intérieure, œuvre du peintre Nicolas Greschny (1912 Tallin en Estonie - 1985 la Maurinié à Marsal dans le Tarn à côté d'Albi). Son père, diacre de l'église catholique, conservait les coutumes de l'orthodoxie russe. C'est d'abord un peintre d'icônes de tradition familiale. Avec la Révolution d'Octobre en 1917, il quitte la Russie pour la Silésie puis fait les Beaux-arts à Berlin avant de fuir l'Allemagne pour l'Autriche. Après plusieurs années d'études théologiques et d'errance à travers l'Europe en guerre, aidé par le clergé catholique, il parvient en France où il s'installe, à Toulouse d'abord, à Albi ensuite. Il restaure un hameau abandonné, La Maurinié, où il aménage une église dans le style byzantin. Entre 1946 et 1970, son style devient bien personnel. Il puise dans ses racines, « l'Orient orthodoxe », tout en évoluant vers la stylisation contemporaine en vogue dans l'église catholique, plus simple voire dépouillée, mêlant ainsi scènes et personnages historiques à ceux du quotidien et du pays. Il réalise entre quarante et quatre-vingt-dix églises, principalement dans le Sud-Ouest de la France.

Légende de saint Nicolas

© Yvon Comte, CRMH, DRAC LR

L'Apocalypse.

© Yvon Comte, CRMH, DRAC LR



RELIGIEUSES CONTEMPORAINES

PAR NICOLAS GRESCHNY, PEINTRE DE TRADITION ORTHODOXE



A Cazedarnes, où le peintre a séjourné trois fois entre 1950 et 1960, l'intérieur de l'église est entièrement recouvert de peintures directement exécutées sur le ciment frais. L'une des chapelles est consacrée à la vie de saint Roch racontée en images avec des textes en occitan. D'autres thèmes font davantage référence à la liturgie byzantine : Christ de l'Apocalypse, destruction de Babylone, mort de Joseph, couronnement de la Vierge, descente aux enfers... Il est surprenant de trouver dans ce village un tel ensemble peint. Peut-être est-ce en raison de ses attaches familiales : son épouse était originaire du village de Corneilhan, dont il a décoré l'église. Dans l'Hérault, on lui doit notamment les fresques du chœur de l'église Saint-Jean-Dieuvaille, celles de Saint-Etienne de Pailhès (Apocalypse de Saint-Jean) et celles de la chapelle Notre-Dame de la Consolation à Sauvian. De 1970 à son décès en 1985, il revient aux icônes et fait de la Maurinié un centre de formation dédié à cet art. L'église de Cazedarnes est actuellement fermée en raison de son état sanitaire.

Inscription en totalité le 25 avril 2012.

Yvon Comte, chargé d'études documentaires principal, CRMH, DRAC LR

A 19 D 51
NIKOLAI GRESCHNY
PINX
ORA PRO SALUTE EJVS

Le Baptême du Christ.

© Yvon Comte, CRMH, DRAC LR

Croisée de transept avec le Tétramorphe.

© Yvon Comte, CRMH, DRAC LR

Signature de Nicolas Greschny et date 1951.

© Yvon Comte, CRMH, DRAC LR

LES CARLIER : UNE DYNASTIE D'ARCHITECTES

LA DYNASTIE DES CARLIER

du 1^{er} au 31 mai

Halles de Béziers

L'histoire de Léopold, Louis et René Carlier commence dans les années 1870, en Languedoc-Roussillon, pour durer jusqu'en 1970. Près de cent ans d'une production architecturale qui modifia Montpellier, Béziers, Sète, Narbonne, Lamalou-les-Bains, Palavas-les-Flots, Perpignan, par l'application de modèles parisiens et par l'utilisation de matériaux nouveaux, comme le béton, le verre. Cent ans d'écoute attentive de leurs maîtres d'ouvrage et de réponses architecturales de grande qualité.

UN PAYSAGE URBAIN EN PLEINE MUTATION...

Léopold, né à Saint-Etienne, reprend l'activité de Louis Corvetto à Montpellier en 1870. La ville compte environ 55 000 habitants, pour « passer » à 75 950 en 1901. La croissance démographique, économique, devait être l'indispensable levier à leur activité d'architectes. Les cœurs de villes se développent. Gares, embarcadères, grandes voies de circulation deviennent le support d'axes structurants accueillant les nouvelles constructions. Béziers, Montpellier, Sète, Narbonne voient des perspectives s'ouvrir ; les faubourgs ne sont que chantiers repoussant les limites des villes. Le xx^e siècle approche !

Certaines communes en zone montagneuse ou en bord de mer, acquièrent une très grande attractivité : Lamalou-les-Bains, toute nouvelle station thermale, Palavas-les-Flots, avec la création des bains de mer. Hôtels, casinos, kursaal, chalets, villas sont construits. Enfin, la modernisation des grands domaines viticoles permet le développement du négoce du vin, source de richesse pour leurs propriétaires qui bâtissent chais et entrepôts.

Léopold Carlier participa de manière très active à toutes ces mutations. Louis, né en 1872, en comprend également les enjeux. C'est dans leur agence, sur les tables à dessins, que prennent corps des édifices qui façonnent nos vies et émerveillent les visiteurs.

UNE PRODUCTION

Les places et lieux emblématiques de Montpellier, Béziers, Sète, Narbonne, sont ainsi les témoins de cette activité exceptionnelle, comme un livre. La ville de Montpellier est le préambule de l'histoire, suivi par plusieurs chapitres, nous menant à la rencontre de personnalités de premier plan, nous faisant parcourir des paysages variés, nous faisant entrer dans des demeures patriciennes. La conclusion de l'ouvrage est écrite par chacun d'entre nous, qui avons la surprise au quotidien, sans le savoir souvent, de faire vivre ces lieux !



Montpellier, projet Halles aux colonnes, place Jean-Jaurès.

© Ma'LR

Sète, projet de casino.

© Eric Pol Simon



Béziers, les Halles.

© Ma'LR

Plus de huit cents constructions sont connues à ce jour.

A Montpellier, l'œuvre majeure est l'ancien immeuble des Nouvelles Galeries (1898) sur la place de la Comédie. Le Pavillon Populaire, autrefois cercle des étudiants (1892-1895), est l'autre point fort du paysage montpelliérain, sur l'esplanade. Bien des années plus tard, René Carlier co-signa la Poste Rondelet.

A Béziers, les halles sont le bâtiment le plus emblématique (1891), doublé du percement de la rue de la République. Les allées Paul-Riquet, l'avenue Saint-Saens se parent d'édifices comme l'hôtel Bellaud (1886), les grands magasins parisiens (1905), la villa Guy (1896), l'hôtel Bühler (1903), le grand hôtel moderne (1909), et à proximité le théâtre des variétés (1874), la salle Berlioz (1875-1889).

A Narbonne, les halles (1879), suivies du pont sur le canal de la Robine la même année, et le collège en 1886 sont les ouvrages les plus remarquables.

L'hôtel Pams en 1895 et l'église Saint-Martin en 1924, à Perpignan, sont les deux œuvres majeures. Citons également le château de la Tour à Montady (1887), les casernements de Sète (1876), l'hôtel Yvaren à Avignon (1886), le château de Mareilles au Vigan (1923)...

QU'EN EST-IL DE CE PATRIMOINE AUJOURD'HUI ?

Grâce notamment à l'ouverture exceptionnelle d'archives, à l'accueil des propriétaires, au soutien du ministère de la culture et de la communication, de la Région Languedoc-Roussillon, de la Ville de Montpellier, de Montpellier-Agglomération, du Département de l'Hérault et pierresvives, de l'Ordre des Architectes, un énorme travail de recensement a été réalisé. Il est restitué partiellement par une exposition qui n'a pour d'autres ambitions que d'être présentée dans les villes de la région et de favoriser la préservation d'un patrimoine des xix^e et xx^e siècles souvent peu reconnu !

Laurent Dufoix, architecte du patrimoine, ancien président de la Maison de l'Architecture du Languedoc-Roussillon

Palavas-les-Flots, villa Bianca : projet de décor intérieur.

© Eric Pol Simon



TROISIÈME JOURNÉE ARCHÉOLOGIQUE des Pyrénées-Orientales 8 juin 2014

Perpignan, Conseil général
des Pyrénées-Orientales
Salle Canigou

Entrée libre et gratuite

Le service régional de l'archéologie (SRA) de la DRAC du Languedoc-Roussillon et le pôle archéologique départemental (PAD) du Conseil général des Pyrénées-Orientales organisent la troisième rencontre d'archéologie départementale où sera présenté le résultat des fouilles archéologiques menées dans ce département en 2012 et 2013.



Cette manifestation est organisée grâce à la participation de l'INRAP, acter, HADES, Chronoterre, du CNRS, du LAMM et des universités de Perpignan (CRHISM), d'Aix-en-Provence (MSH), de Toulouse II - le Mirail et de Rennes 2.

POUR EN SAVOIR PLUS

DRAC Languedoc-Roussillon/Service régional de l'Archéologie : 04 67 02 32 71
Conseil général des Pyrénées-Orientales/Pôle Archéologique Départemental : 04 68 85 84 00
ou www.cg66.fr/53-l-archeologie.htm

Plaque-boucle du site de Las
Tumbas (Estagel). Fouilles
Lantier, 1935-1936-1948.

© PAD

Tombe en cours de fouilles.

© Olivier Passarius, pôle archéologique
départemental des Pyrénées-Orientales



LE MOIS DE L'ARCHITECTURE en Languedoc-Roussillon

2^e ÉDITION

14 mai - 29 juin 2014

Portes ouvertes
Conférences
Jeune public
Expositions
Spectacles
Ateliers
Visites
Films

Du 14 mai au 29 juin, se déroule, sur l'ensemble du territoire régional, la 2^e édition du Mois de l'architecture. Initié en 2013 par la direction régionale des affaires culturelles, cet événement rassemble les principaux acteurs de l'architecture en Languedoc-Roussillon qui unissent leurs compétences et leur savoir-faire pour proposer à chacun près de 70 rendez-vous. Ateliers, expositions, conférences, projections, parcours, visites, autant d'occasions pour parler d'architecture, redécouvrir notre cadre de vie, nourrir notre réflexion sur ce qui nous entoure. Moment privilégié de rencontres et d'échanges, professionnels, amateurs ou simples curieux trouveront dans ce programme riche et varié de quoi satisfaire leur appétit de savoir.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.culturecommunication.gouv.fr/regions/drac-languedoc-roussillon
Le programme papier est disponible à la drac et chez tous nos partenaires

46^e JOURNÉES ROMANES

du 7 au 12 juillet 2014

Abbaye Saint-Michel de Cuxa

LE CLOÎTRE ROMAN

La renaissance, ou la résurrection, de Saint-Michel de Cuxa est l'œuvre du xx^e siècle. Immense abbaye supprimée à la Révolution, elle a connu au xix^e siècle la désaffectation et la ruine, bien compréhensible d'ailleurs si l'on prend en compte sa situation géographique, loin de tout centre, comme la déprise du monachisme dans la France de cette époque. A l'exception de quelques bâtiments retrouvant un usage agricole ou résidentiel, l'abbaye inutile ne fut plus bientôt qu'un champ de ruines, où tout le pays vint prendre ou acquérir, pour les usages les plus divers et contre un prix modique, les marbres sculptés de l'époque romane qui en faisaient autrefois l'ornement, cloître ou tribune-jubé.

Cette dispersion a culminé, en 1907, par la vente des dernières arcades du cloître restées debout à un sculpteur américain, George Grey Barnard, qui se rendit aussi acquéreur de nombreux fragments dispersés aux alentours. Exportée en 1913 à New York, la collection Barnard est à l'origine du musée des Cloisters, dont le cloître de Cuxa est l'une des pièces maîtresses.

Le premier « grain de sable » qui a enrayé cette mécanique de destruction irrémédiable est la résistance des habitants de Prades, en 1913, à ce que soient aussi enlevés, toujours par le même Barnard, les 12 colonnes et chapiteaux qui étaient depuis 1835 le décor de l'établissement de bains publics de la ville. Passés propriété de l'Etat, ces marbres orphelins restèrent finalement en France et furent placés devant la façade de l'église de Prades.

En 1919, une initiative privée permit la renaissance monastique de l'abbaye, au bénéfice des anciens Cisterciens de Fontfroide. Dès lors, la vocation spirituelle des lieux fit bon ménage avec le souci du patrimoine et permit, avec le temps, à l'ensemble architectural de panser ses plaies. L'Etat y a joué un rôle majeur, financier et technique, dès 1908 par la sauvegarde du clocher, dans les années 30 avec le sauvetage des ruines de l'église, enfin dans les années 50 avec la restauration de l'église et de la crypte, et la reconstruction partielle du cloître, avec les colonnes de l'établissement de bains et d'autres fragments récupérés sur place ou aux alentours. Quand on compare les photos de l'abbaye au début du siècle et ce qu'elle est vers 1970, on prend conscience de l'œuvre accomplie. Lucien Sallez, Henri Nodet, Sylvain Stym-Popper puis Jean-Claude Rochette en furent les architectes, au titre du Service des Monuments historiques.



Cuxa a en effet une place particulière dans l'Histoire de l'Art, comme étant la plus grande et la mieux conservée (malgré tout) des églises du x^e siècle en France, et son cloître étant un des chefs-d'œuvre de la sculpture romane. C'est pourquoi, en 1969, lorsqu'une communauté bénédictine venue de Montserrat prit la relève des Cisterciens, l'idée d'implanter à Cuxa un centre d'études sur l'art pré-roman et roman vit le jour. Portées par l'association culturelle de Cuxa (association laïque), les Journées romanes, semaine d'études sur l'art roman, ont lieu depuis cette date chaque année à l'abbaye, la deuxième semaine de juillet. Ouvertes à tous, elles rassemblent sur un thème donné les meilleurs spécialistes européens qui s'efforcent de le rendre accessible à un public intéressé, mais non nécessairement spécialisé ou érudit. Visites sur le terrain, en Roussillon et, parfois, dans la Catalogne voisine ou le Languedoc, complètent le programme. Les conférences des Journées romanes sont publiées dans *Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, revue internationalement reconnue sur le sujet. Depuis leur fondation, c'est-à-dire pas loin d'un demi-siècle maintenant et grâce à une équipe entièrement bénévole, les Journées comme les *Cahiers* ont toujours été au rendez-vous.

Les 46^e Journées romanes auront lieu du 7 au 12 juillet 2014, sur le thème du cloître roman. Des conférenciers venus d'Espagne (Catalogne), d'Italie, d'Angleterre et bien sûr de France éclaireront divers aspects du thème, depuis la sculpture ou l'architecture, les usages du cloître, jusqu'au jardin qui se trouve en son centre. Les excursions mèneront les participants à Gérone (Espagne), à Elne, à Saint-Martin du Canigou, et s'achèveront à l'abbaye de Fontfroide (Narbonne). Deux concerts agrémenteront les soirées. Elles sont ouvertes à tous, des conditions favorables sont faites pour les étudiants.

Olivier Poisson, président de l'association culturelle de Cuxa, conservateur général du patrimoine



POUR EN SAVOIR PLUS
Le programme est disponible sur le site internet : www.cuxa.org



LES ÉGLISES RURALES

L'époque médiévale a livré de nombreux vestiges qu'ils soient civils ou religieux. Les églises romanes et gothiques, très présentes dans le paysage monumental, sont étudiées avec passion depuis le XIX^e siècle. D'autres édifices plus modestes sortent de l'oubli depuis quelques décennies et complètent les connaissances sur l'architecture religieuse. Ces monuments ruraux dits « préromans » (900-1010) sont en assez grand nombre sur le territoire des anciens diocèses du Languedoc méditerranéen. De plan simple, composés d'une nef et d'un chevet quadrangulaire et d'aspect fruste, ils sont le plus souvent masqués par une dense végétation. Ils ne sont pas tous égaux en terme de conservation, certains sont réduits à leurs fondations dessinant leur plan au sol ; d'autres ont changé de fonction au fil des siècles pour devenir de simples bâtiments agricoles ou des relais de chasseurs.

Lauroux, Hérault,
église Saint-Pierre.

© Elisabeth Astruc



DITES « PRÉROMANES »

EN LANGUEDOC MÉDITERRANÉEN



département de l'Aude et cinq dans celui de l'Hérault. L'objectif de ces protections est la préservation, la valorisation ainsi que l'étude de ce patrimoine oublié aux caractéristiques particulières. Depuis les années 2000, les chercheurs européens s'intéressent à ce type architectural et se sont regroupés sous l'appellation CARE (*Corpus Architecturae Religiosae Europea, IV-X seac.*). Ce projet initié par la Croatie regroupe aujourd'hui une quinzaine de pays européens dont la France. Le but est de dresser un inventaire européen de l'architecture religieuse antérieure à l'an mil et d'en tirer une réflexion, un travail commun par le biais d'interrogations et de comparaisons. Le colloque international qui s'est tenu le 4 avril 2014 sur le site Saint-Charles de l'Université Montpellier 3 a répondu à cette optique. Il s'agissait de présenter les dernières recherches, avec l'apport des nouvelles technologies en histoire de l'art médiéval, notamment les reconstitutions 3D qui permettent une nouvelle approche du monument. Au cours de cette journée, ouverte à tous, des historiens de l'art et des archéologues ont partagé leurs dernières découvertes et dressé ainsi un bilan de l'état de la recherche actuelle sur ces églises « préromanes ».

Elisabeth Astruc, doctorante, Université Paul-Valéry, Montpellier 3

Lunas, Hérault, chapelle
Saint-Georges.

© Elisabeth Astruc

Saint-Martin-des-Puits, Aude,
église Saint-Martin.



POUR EN SAVOIR PLUS
Eglises oubliées du Moyen Âge
Sanctuaires ruraux antérieurs
à l'an mil en Languedoc
méditerranéen, collection Duo,
éd. DRAC LR.
A paraître au 3^e trimestre 2014.

LES GRAVURES RUPESTRES DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Avec dix mille gravures réparties sur une quarantaine de sites, localisés entre 1300 et 2400 mètres d'altitude, la Cerdagne et le Capcir constituent l'un des plus importants conservatoires de l'art rupestre de plein air post-glaciaire de la région et se révèlent d'un intérêt scientifique majeur au même titre que la Vallée des Merveilles dans les Alpes du sud ou la forêt de Fontainebleau.



La Peyra Escrita, les dalles gravées en bordure de ruisseau.

© J.-M. Sauget

Latour-de-Carol, gravures ibères naviformes.

© P. Campmajo

C'est en Cerdagne qu'est recensé le plus grand nombre d'inscriptions ibères de l'ensemble du monde ibère (139 textes et 1350 caractères). Cette écriture, qui permet de dater les premières gravures du III^e siècle av. J.-C., est toujours en cours d'étude et son déchiffrement n'en est encore qu'à ses balbutiements faute de texte bilingue. Au travers des études actuellement menées par Joan Ferrer (Université de Barcelone), cette langue, l'une des rares non déchiffrées dans le monde, livre peu à peu ses secrets. Le second corpus, magnifique et largement figuratif, est d'époque médiévale. Il met en scène de véritables instantanés de la vie du Moyen-Âge : guerrier avec son cheval et son attirail militaire, chasses au cerf, scènes de massacre, etc. avec leur lot de signes symboliques et religieux. Les gravures reflètent aussi la fréquentation de la montagne par les bergers, à l'époque moderne et au XIX^e siècle.

Pendant plus de trente ans, Pierre Campmajo, archéologue passionné et infatigable, a mené des prospections et étudié ces gravures, aboutissant à une thèse de doctorat soutenue en 2008 à l'EHESS, sous la direction de Jean Guilaine, et publiée en 2012. Tout au long de ses recherches, il a constaté la dégradation rapide de nombreuses roches gravées et a cherché des moyens de protection et de conservation.

Depuis 2010, un programme d'étude pour la conservation des gravures rupestres de Cerdagne, du Capcir et du Haut-Conflent, et des données archéologiques associées, est mené par le service régional de l'archéologie (SRA), en charge de la gestion de ce territoire, par le centre national de préhistoire (CNP) pour son expérience dans l'étude et la conservation de l'art rupestre au titre de sa compétence nationale et par le groupe de recherches archéologiques et historiques de Cerdagne (GRAHC), qui, sous la direction scientifique de Pierre Campmajo, a participé aux inventaires de ces roches. Ce programme est destiné à mettre en place un cadre pour la gestion et la conservation de cet art rupestre. Il veille également à préserver l'ensemble des données archéologiques associées, récoltées depuis plus de trente ans.





Osseja, gravure médiévale de guerrier.

© P. Campmajo

Les objectifs sont les suivants :

- établir un suivi de l'état selon divers critères d'évaluation qui prennent en compte les risques potentiels, de l'échelle microscopique à l'échelle territoriale ;
- conserver et stabiliser l'ensemble des données des chercheurs (enregistrement de terrain, relevés, photos, moulages, publications) et les organiser en un système d'information géographique (SIG) ;
- créer un outil de gestion territoriale, de recherche et d'analyse qui permettra de proposer les solutions de conservation appropriées, au cas par cas, et servira de base pour de nouvelles problématiques ;
- conserver les gravures rupestres elles-mêmes en proposant des solutions de protection appropriées, globales ou au cas par cas, selon le degré de dégradation observé, selon l'évaluation des risques constatés ou potentiels, au moyen de mesures réglementaires, de protection physique ou d'enregistrement comme, par exemple, des moulages.

Dans la vallée du Carol, les roches de Latour de Carol 1 et 2 se présentent sous la forme de deux affleurements de schistes imposants dont plusieurs surfaces, plus ou moins planes, ont été gravées. A elles deux, elles résument l'ensemble du corpus cerdan. Elles englobent en effet toute la chronologie des roches gravées de Cerdagne et cela depuis la période ibère, vers 200 av. J.-C. jusqu'à nos jours. Le rocher de Latour 1 compte 29 panneaux sur lesquels figurent 860 signes gravés selon la technique naviforme. Parmi ces derniers, 108 sont composés de plusieurs incisions ou associés pour former des figures plus complexes. Cette roche est un *unicum* qui a permis de montrer pour la première fois que ces gravures naviformes, datées de la période ibère, avaient probablement un sens. Le plus grand panneau représente une scène tribale où figure une grande diversité de signes complexes révélant des « sujets », vraisemblablement sexués, disposés dans un ordre précis. A partir du recensement de ces signes complexes, un tableau de référence a été établi permettant de comparer ces gravures avec des sites parfois très éloignés de la Cerdagne, depuis l'Andorre jusqu'à la Corse en passant par la Provence et l'ensemble des Pyrénées. En ce sens, la roche de Latour 1 a bien une valeur universelle.

La roche de Latour 2 comporte elle aussi des gravures naviformes associées à un texte ibère bien identifié. Cette roche compte également une belle série de gravures linéaires d'époques médiévale, moderne et contemporaine. Eloignées de moins d'un



kilomètre, ces deux roches ont probablement – même s'il nous échappe encore - un lien réel.

Parce qu'elles relèvent de la pensée de nos prédécesseurs, toutes les gravures de cet immense corpus de roches gravées sont dignes d'être conservées, protégées et respectées.

Exceptionnelles, ces deux roches gravées vont bénéficier en 2014 d'une protection au titre des monuments historiques.

Les roches gravées de Peyra Escrita, sur la commune de Formiguères en Capcir, sont situées dans le site classé au titre de l'Environnement des Camporells qui bénéficie aussi du label Forêt d'exception de l'ONF. Situées à 2 360 m d'altitude, ces roches gravées ont été signalées pour la première fois en 1959 par Max Escalon de Fonton, puis Jean Abelanet en a étudié certains motifs dans les années 1960.

Depuis, elles n'ont bénéficié d'aucune attention particulière ; aucune étude d'ensemble n'a été menée et elles sont l'objet de dégradations anthropiques et d'altérations dues à leur localisation en altitude. Cette année, l'équipe a lancé un projet d'étude, de conservation et de valorisation du site de Peyra Escrita qui sera mené en collaboration avec les autres services de l'Etat, les acteurs locaux et le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

Véronique Lallemand (SRA, DRAC LR)
Catherine Cretin (CNP)
Denis Crabol (GRAHC)
Pierre Campmajo (UMR 5608 TRACES / GRAHC)
Elisa Boche (CNP)
Stéphane Hoerlé (CNP)

Osseja, écriture ibère.

© D. Crabol

LES ABORDS DES MONUMENTS

L'année 2013 a marqué les 100 ans de la protection du patrimoine en France. La loi fondatrice pour la protection des Monuments historiques date du 31 décembre 1913. Mais l'intérêt pour le patrimoine a émergé dès la Révolution française avec les nombreuses démolitions qu'elle a engendrées. Tout au long du xx^e siècle, la vision du patrimoine et les différents dispositifs mis en place n'ont cessé d'évoluer, permettant ainsi une prise en compte plus large du patrimoine.

Aujourd'hui, le monument protégé est indissociable de son environnement et différents outils sont à notre disposition pour en assurer la protection. Dans la loi de 1913, le souci de protéger l'environnement du monument historique est déjà présent, mais la servitude des abords n'existe pas. L'article 1^{er} prévoit, par exemple, la possibilité de classer des immeubles pour mettre en valeur le monument protégé. Par la suite, la loi de 1930 sur les sites naturels va compléter celle de 1913 en introduisant la possibilité de classer comme site une zone située à proximité d'un bâtiment classé ou inscrit.

Ces premières directives sont vite apparues insuffisantes et c'est avec la loi du 25 février 1943 que la servitude des 500 mètres autour du monument a été créée. Cette loi des « abords » instaure une protection automatique dès lors que l'édifice est protégé, qu'il soit classé ou inscrit. Cette servitude prend la forme d'un cercle qui entoure le monument sur un rayon de 500 mètres. La surface protégée autour du monument est ainsi de 78 hectares. Le monument n'est donc pas la



Mont-Louis, Pyrénées-Orientales : vue de la citadelle depuis Planès.

© Bernard Mastron STAP des P.-O.

seule entité protégée, il est indissociable de l'espace qui l'entoure. Il est admis que toute modification de cet espace a des conséquences sur la perception que l'on a du monument et donc sur sa conservation.

Cette servitude institue un contrôle systématique du ministre de la Culture sur les projets de constructions qui se trouvent autour du monument. Toutes les modifications qui s'opèrent dans ce périmètre sont soumises à l'architecte des bâtiments de France pour autorisation, celui-ci émet un avis simple ou un avis conforme. L'avis est conforme lorsque la covisibilité entre les travaux et le monument est avérée. L'avis est simple quand les travaux ne sont pas visibles du monument. Dans ce cas, l'autorité compétente en matière d'urbanisme n'est pas liée par l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

La covisibilité est définie par l'architecte des bâtiments de France. Il s'agit de déterminer si

HISTORIQUES

le projet et le monument sont visibles l'un depuis l'autre. La covisibilité existe aussi des lors que le monument et les travaux sont visibles en même temps depuis un troisième point dans ce périmètre protégé.

Parmi les nombreuses dispositions de la législation des monuments historiques, celle des abords est sans doute la plus connue, car elle touche un grand nombre de riverains.

Si l'on multiplie la surface protégée par les quelque 40 000 immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques, on obtient une superficie de 31 000 kilomètres carrés, soit 6% du territoire national. En réalité, cette surface est moindre, car de nombreux édifices se trouvent regroupés en milieu urbain et les servitudes se superposent.

Villeneuve-les-Maguelone, Hérault : vue aérienne de l'ancienne cathédrale.

© Francis de Richemond, CRMH, DRAC LR

Minerve, Hérault : vue générale.

© Yvon Comte, CRMH, DRAC LR

Cette disposition peut être modifiée depuis la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) de 2000 « lors de l'élaboration ou de la révision du PLU (plan local d'urbanisme), le périmètre de 500 mètres peut, sur proposition de l'architecte des bâtiments de France et après accord de la commune, être modifié ». Le PPM (périmètre de protection modifié), est un dispositif qui permet de réduire ou d'adapter plus précisément la servitude.

Charlotte Pocarull, ABF, adjointe au chef du STAP des P.-O.



LES AIRES DE MISE EN VALEUR DE

DES ZPPAUP AUX AVAP

Les lois du 7 janvier 1983 sur la répartition des compétences et la décentralisation de l'urbanisme et du 8 janvier 1993, avaient donné aux communes la possibilité de mettre en place sur leur territoire des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Ces documents, qui se substituent aux périmètres classiques de protection des monuments historiques, constituaient alors des outils nouveaux de connaissance et de préservation de patrimoines multiples et variés mais offraient aussi, notamment au travers des études menées pour leur élaboration, des moyens pédagogiques innovants envers des élus et des populations de plus en plus sensibles à la préservation de leur cadre de vie qu'il soit naturel ou bâti.

Composées d'un rapport de présentation, d'un règlement précis et de documents graphiques de zonage, constituant des servitudes d'utilité publique annexées aux POS et PLU, les ZPPAUP ont permis, au travers de règles claires concernant la restauration du bâti existant, la réalisation de constructions neuves, l'aménagement des espaces publics, forestiers ou agricoles, de mettre en place de véritables gestions patrimoniales des territoires concernés.

Ces documents de protection élaborés sur la base de textes et principes des années 1980-1990 se sont cependant révélés insuffisants, voire inadaptés, pour faire face aux nouveaux défis liés à l'évolution des villes et villages, aux enjeux du développement durable et des

Mende, vue aérienne.

© STAP de la Lozère



L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)

économies d'énergie, à la dynamique des centres anciens et des quartiers périphériques, à la prise en compte de contraintes de plus en plus fines et précises concernant la restauration et la conservation des bâtiments historiques ou encore à la nécessaire et indispensable implication des populations et des élus.

ISSUES DE LA LOI DITE « GRENELLE II »

La loi du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement » (dite loi Grenelle II) a donc profondément modifié le régime de ces documents en créant les Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

S'il s'agit toujours et avant tout de documents de protection des patrimoines au sens large, les contraintes et objectifs liés au développement durable, aux économies d'énergie et à la prise en compte de la préservation globale des environnements, doivent désormais être intégrés aux études et aux documents écrits et graphiques en émanant.

Conservant les acquis de la procédure précédente des ZPPAUP, constituant des documents globaux inventoriant tous les patrimoines de l'aire d'étude (au titre de l'architecture, de l'histoire, de l'urbanisme, du paysage mais aussi de l'archéologie), les AVAP affichent par le biais d'un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental complet et précis les objectifs de la collectivité en matière de préservation mais également de prise en compte du développement durable : quelle réponse apporter par exemple à la problématique des économies d'énergie et des matériaux nouveaux ?

L'affichage de ces objectifs fonde les dispositions qui figurent au règlement mais également les découpages du territoire en secteurs

comportant des implications différentes en terme de morphologie urbaine, typologie des bâtiments, règles de volumétries, etc.

La procédure, à l'initiative de la collectivité, est conduite de manière consensuelle entre celle-ci et l'Etat mais avec l'assistance permanente de l'architecte des bâtiments de France (ABF).

Après approbation du document par la collectivité, son avis sera obligatoirement requis pour tous les travaux soumis à autorisation au titre du code de l'urbanisme ou du code du patrimoine (à l'exception des travaux portant sur l'intérieur des immeubles à la différence de ce qui se passe en secteur sauvegardé).

Le document, en cours d'élaboration, fait l'objet d'un examen en Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) ainsi que d'un avis des personnes publiques associées à son étude.

UNE LARGE CONCERTATION

Le dispositif d'élaboration des AVAP prévoit également la mise en place d'une instance consultative composée d'élus, d'experts et de représentants de l'administration. Enfin, l'association de la population est largement organisée conformément aux règles de la concertation publique (expositions, réunions publiques, site Internet des communes) mais aussi par le biais d'une enquête publique.

En Lozère, quatre ZPPAUP sont approuvées à ce jour (Mende, Pont-de-Montvert, Quézac et Ispagnac). Quatre AVAP sont en cours d'étude (Marvejols, Langogne, Saint-Julien-du-Tournel et enfin Le Malzieu-ville, première AVAP approuvée courant 2014).

Raymond Pauget, adjoint au chef du STAP de la Lozère

LES PPM, UNE GESTION CONCERTÉE

Au-delà de la protection des immeubles Monuments historiques, le législateur a prévu la protection de leur environnement. C'est le fameux périmètre systématique de cinq cents mètres, dans lequel l'architecte des bâtiments de France (ABF) doit donner son avis sur tout projet de modification, et apprécier au cas par cas l'impact direct ou indirect sur le monument.

Depuis la loi de 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, Loi SRU, ce périmètre peut être modifié, pour s'adapter au contexte et aux enjeux locaux. C'est ce que l'on appelle les périmètres de protection modifiés (PPM).

Il s'agit de désigner le paysage, bâti ou non, qui constitue l'environnement du monument, permet d'en préserver le caractère et contribue à sa présentation, sa lecture et son interprétation. Cette modification de servitude publique est instituée de manière concertée, sur proposition de l'architecte des bâtiments de France, après accord de la commune et enquête publique.

Tuchan, Aude : vue aérienne du PPM autour de l'hôtel de poste, inscrit au titre des MH.

© STAP de l'Aude



L'élaboration, la révision ou la simple modification du document d'urbanisme sont l'occasion d'étudier la modification du périmètre de protection, puisqu'elles associent les réflexions sur le territoire, son devenir et les modalités de sa gestion du point de vue de l'intérêt public. L'approche patrimoniale est ainsi intégrée à cette réflexion, et l'élaboration concertée d'un PPM donne l'occasion de définir l'enveloppe des enjeux publics architecturaux urbains et paysagers qui justifient la collaboration étroite entre l'Etat, à travers les services de l'ABF, et la commune.

L'enquête publique est alors conjointe avec celle du document d'urbanisme, ce qui constitue une mesure de simplification et d'économie. Le PPM devient opposable lorsqu'il est ajouté à la liste des servitudes publiques annexée. La procédure est simple puisque l'étude peut être effectuée en régie et s'appuie sur un dossier réduit à une note justificative et un document graphique. Les délais peuvent être extrêmement courts lorsque les enjeux publics liés aux monuments sont consensuels et que les limites nouvelles sont évidentes.

A l'origine associée strictement à celle des modifications et révisions des documents d'urbanisme, la procédure des PPM peut, depuis 2007, en être dissociée. Le périmètre est alors modifié par l'autorité administrative, le Préfet de département, sur proposition de l'ABF, après accord de la commune et enquête publique. Il est alors rendu opposable par arrêté préfectoral. C'est ce que l'on appelle les « PPM Etat ». Cette procédure s'impose, en l'absence de document d'urbanisme, ou bien lorsqu'un périmètre de protection est dès l'origine adapté (PPA), lors de la protection d'un nouveau monument historique. La procédure complète, y compris

DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES

l'enquête publique, est diligentée alors par les services de l'Etat.

Lorsque les périmètres de protection sont modifiés pour s'adapter au terrain et aux enjeux locaux, le régime juridique des abords de monuments historiques reste inchangé.

C'est seulement le périmètre dans lequel il s'applique qui change. Il n'y a pas de règlement pré-établi, et l'architecte des bâtiments de France consulté appréciera encore au coup par coup l'impact sur le monument et les modalités de sa réduction. Toutefois, la note justificative et les rencontres nécessaires à son élaboration auront défini les enjeux publics et des principes de gestion auxquels tant le maire que l'ABF seront liés.

En effet, ce travail de concertation préalable avec les communes impose un regard conjoint sur les enjeux liés au patrimoine architectural, urbain et paysager. Son étendue dépasse souvent le strict « abord du monument » et englobe généralement un territoire où la commune souhaite l'appui de l'Etat dans la gestion quotidienne du paysage. Il amène parfois à reconsidérer des protections anciennes, partielles et peu documentées ou à en susciter de nouvelles.

Compte tenu de l'évolution de l'urbanisation dans les bassins d'emploi et le littoral touristique, les périmètres de 500 mètres couvrent depuis longtemps des secteurs dans lesquels les enjeux architecturaux, urbains ou paysagers ont progressivement disparu.

Dans la gestion des autorisations, la valeur ajoutée par les services de l'ABF est alors marginale voire inexistante. Il y a là un gisement potentiel de réduction de la charge du service territorial de l'architecture et du patrimoine tout en améliorant sa légitimité à intervenir.



Castries, Hérault : aqueduc du château.

© Yvon Comte, CRMH, DRAC LR



Jacou, Hérault : le château de Bocaud et son parc.

© Yvon Comte, CRMH, DRAC LR

Ainsi, une politique active de révision des périmètres d'intervention de l'ABF aux abords des monuments historiques, constitue un instrument supplémentaire de modernisation des relations entre l'Etat, les collectivités locales et les administrés.

Jean-Louis Chevalier, ABF, adjoint au chef du STAP de l'Aude

Sources : Code du Patrimoine, articles L621-30, 31 et 32.
Circulaire N°2004/17 du 06/08/2004

LE SECTEUR SAUVEGARDÉ DE PÉZENAS

La loi de du 2 mai 1930 sur les sites avait déjà amorcé la préservation de la vieille ville de Pézenas par la création de cinq sites : deux sites classés (3 rue de Montmorency et la promenade du Pré) et trois sites inscrits (la ville haute, la rue Conti et cour de l'hôtellerie du Bât d'Argent, le passage couvert et la rue du 4 Septembre).

Le secteur sauvegardé créé en 1965 fait partie des premiers ; il doit être révisé prochainement. Il ne compte que 17 ha et s'étend sur la ville haute et basse. Sa limite correspond au premier premier enclos et à la ville médiévale. Il y a une forte densité d'immeubles de grand intérêt et d'hôtels particuliers dont certains sont protégés au titre des Monuments historiques, en partie classés ou inscrits, nécessitant une bonne collaboration du service territorial de l'architecture et du patrimoine avec la conservation régionale des monuments historiques.

Pays d'art et d'histoire depuis 2002, Pézenas associe à ce patrimoine architectural une tradition d'excellence artisanale, la revitalisation du centre ville, l'accueil touristique et des animations culturelles et folkloriques ; l'office de tourisme accueille le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine dans l'hôtel de Peyrat. La Mironde dels Arts a installé des métiers d'art dans les anciennes échoppes et des expositions sont organisées dans l'ancienne maison consulaire, devenue Maison des Métiers d'Art.

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur fixe des objectifs ambitieux : la restauration et la requalification du patrimoine bâti, la démolition

imposée d'éléments parasites et le curetage d'ilots, en grande partie réalisé aujourd'hui, la rectification de tracés de rues et d'alignements et la politique commerciale. Ces objectifs ne correspondent pas toujours à la réalité d'aujourd'hui : les règles et le projet urbain en particulier sont à modifier. L'esthétique urbaine ne doit pas primer sur celle des décors intérieurs et l'usage des immeubles ; certaines règles ne correspondent plus à la réalité économique et à l'évolution des commerces d'aujourd'hui, en matière de devantures, d'enseignes, d'accessibilité et de prescriptions de matériaux.

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur n'a pas pu être approuvé. Le projet actuel de révision du secteur sauvegardé a une ambition plus forte aujourd'hui : à la fois la reprise du document d'urbanisme et l'extension du secteur aux faubourgs des XVIII^e et XIX^e siècles avec des alignements, des jardins, des immeubles aux compositions régulières ou riches encore de leurs décors intérieurs et qui enserrant la vieille ville.

A l'occasion de ce projet de révision, un groupe de travail se réunit maintenant régulièrement à l'office de tourisme associant les élus, les services techniques, les personnes qualifiées, artisans, architectes, historiens et le STAP avec l'objectif de suivi des procédures, suivi des dossiers



Restauration de l'hôtel Mazel, inscrit au titre des monuments historiques en 2006.

© Bernard Debroas, ABF, STAP de l'Hérault

LES ESPACES PROTÉGÉS



L'immeuble « maison Coulet » place des 3 six, conservation des menuiseries des XVIII^e et XIX^e siècles sur rue et restitution des croisées à meneaux sur cour en lien avec la découverte de plafonds peints.

© Bernard Debroas, ABF, STAP de l'Hérault

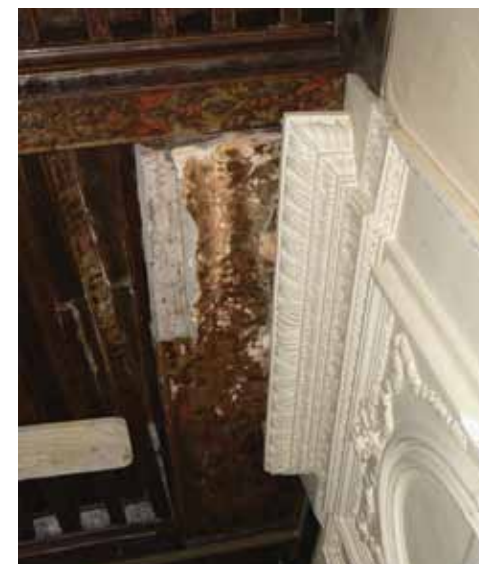
aujourd'hui nécessaires afin d'éviter les travaux non déclarés : les principales altérations sont le changement de menuiseries anciennes par du PVC, les enseignes et le traitement de devantures inesthétiques, la peinture sur les enduits de façades, les portes anciennes remplacées par des portes vitrées, la destruction de décors intérieurs.

Les découvertes de plafonds peints du XVII^e siècle, de planchers à la française ou planchers à caissons, se multiplient, à l'occasion des visites ; ils ne sont pas tous recensés et ont été souvent recouverts de plâtre ou de gypseries aux XVIII^e ou XIX^e siècles ; il ne faut encourager que les dégagements cohérents de ces structures intérieures, en lien avec l'extérieur.

Bernard Debroas, ABF, adjoint au chef du STAP de l'Hérault

et des travaux et la coordination des services. Il s'agit également de renouveler la communication, les recommandations architecturales, le maintien des savoir-faire, afin de prévenir les altérations, d'exercer une surveillance collective du secteur sauvegardé, et d'élaborer une méthode pour le contentieux et l'inventaire des immeubles et leurs décors à l'occasion des visites du groupe de travail. D'autres questions y sont traitées comme le choix du mobilier urbain, les aménagements de terrasses, l'occupation et l'embellissement des espaces publics, les illuminations. Les visites avec ces spécialistes permettent d'inventorier les éléments architecturaux, le décor, les menuiseries anciennes à conserver et à rendre plus performantes. Les fenêtres d'époque XVIII^e et XIX^e siècles et les portes anciennes encore en place sont très nombreuses. La réhabilitation soignée du bâti ancien, taille de pierre, menuiserie, couverture, ferronnerie, façades décors, nécessite de soutenir et de maintenir ces savoir-faire, la relève n'étant pas toujours assurée sur place.

De nombreux immeubles n'ont jamais été restaurés ou ont été très peu modifiés ; ils n'ont pas toujours été inventoriés. Les opérations de restauration immobilières avec défiscalisation se raréfient. Les propriétaires privés sont souvent modestes. Le travail sur le terrain avec les partenaires locaux, les élus, est important ; une vigilance et une surveillance accrues sont



Immeuble 1, rue Barbès, premier étage : le plafond peint XVII^e siècle est sauvegardé mais pas la cheminée en gypserie, détruite dans la précipitation pour le consolider.

© Bernard Debroas, ABF, STAP de l'Hérault

LA POLITIQUE DE PROTECTION DES SITES :

C'est la loi du 2 mai 1930 relative « à la protection des monuments naturels et des sites de caractères artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque » qui permet la mise en place d'une ambitieuse politique de protection de sites.

Cette loi est directement inspirée de la loi du 31 décembre 1913 relative à la protection des monuments historiques.

En effet, elle introduit principalement deux niveaux de protection : le site classé et le site inscrit. Certes, si aujourd'hui l'édifice inscrit au titre des Monuments historiques a une valeur à part entière et n'est plus inscrit sur un inventaire supplémentaire, antichambre du classement pour les sites, le site inscrit, ponctuel ou élargi, l'est toujours pour que l'Etat y assure une surveillance générale sur son évolution. Cette inscription d'un site qui n'a pas suivi la même évolution que le monument inscrit, a aujourd'hui en grande partie perdu son sens et son intérêt.



LA POLITIQUE DES SITES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le Languedoc-Roussillon possède un grand nombre de sites classés et inscrits :

- 128 sites classés, concernant 223 communes et 3,6 % du territoire régional ;
- 423 sites inscrits, concernant 316 communes et 2,2 % du territoire régional.

Ces sites sont caractérisés par leur grande diversité d'objet, de superficie et par le contexte dans lequel ils se trouvent (sites naturels, sites urbains, sites ponctuels, sites étendus).

Il y a lieu de mettre en œuvre une politique de préservation des sites suivant une intervention hiérarchisée et organisée sur le plan méthodologique dans le cadre d'un programme de travail pluriannuel à établir entre la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et les services départementaux concernés, notamment les STAP.

Ce programme pluriannuel doit s'établir selon les axes suivants :

- la gestion des sites,
- l'analyse et le bilan des sites,
- la mise en place de nouvelles protections,
- la communication et l'information.

Ce programme doit notamment permettre de soutenir dix opérations Grands Sites sur des territoires dont une partie significative est classée et accueille un large public : structurer les instances de gouvernance, mettre en place un plan de gestion, définir un programme d'actions.

Cirque de Navacelles, Gard et Hérault, vue aérienne.
© DREAL LR

QUEL AVENIR ?



QUEL AVENIR POUR LES GESTIONS DES SITES CLASSÉS ET DES SITES INSCRITS ?

Les travaux situés en site classé relèvent, suivant leur nature, soit d'une autorisation du ministre de l'Ecologie, prise après avoir consulté la commission départementale nature paysage et site (CDNPS), soit d'une autorisation préfectorale. Cette dernière peut être déléguée à l'architecte des bâtiments de France. Les travaux situés en site inscrit font l'objet d'un avis de l'architecte des bâtiments de France.

Les diverses réformes législatives envisagées en 2014 devraient simplifier ce dispositif. Après une première opération de toilettage des sites inscrits engagée à partir de 2007, les sites inscrits devraient progressivement disparaître, en abrogeant les sites les plus dégradés ou ceux, nombreux, qui sont déjà couverts par une autre protection au titre du code du patrimoine. Certains sites inscrits ont vocation à être transformés en site classé. D'autres pourraient perdurer à travers la mise en place de plans locaux d'urbanisme patrimoniaux en utilisant l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme ou être intégrés dans le périmètre de « cité historique » tel que la loi patrimoine l'envisage.

Une autre simplification dans la gestion des sites classés pourrait intervenir en élargissant fortement le champ des opérations pour lesquels une autorisation préfectorale remplace l'autorisation du ministre de l'Ecologie. Une plus forte déconcentration au niveau préfectoral simplifierait considérablement les gestions des sites classés.

Jacques Dreyfus, ABF, chef du STAP du Gard



Saint-Victor-la-Coste, Gard : site classé du Castellas.
© DREAL LR

Saint-Laurent-d'Aigouze, Gard : tour Carbonnière.
© DREAL LR

Aigues-Mortes, Gard : étang de la Ville.
© DREAL LR

**Publication de la direction régionale
des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon**

Pôle architecture et patrimoines

5, rue de la Salle l'Evêque

CS 49020

34 967 Montpellier Cedex 2

Tél. 04 67 02 32 00 / Fax 04 67 02 32 04

Directeur de la publication

Alain Daguerre de Hureaux

Directeur régional des affaires culturelles

Coordination éditoriale

Jackie Estimbre

Chargée de la valorisation du patrimoine, CRMH

Comité de rédaction

Jean-Pierre Besombes-Vailhé

Responsable du pôle Publics, transmission et territoires

Delphine Christophe

Conservateur régional des monuments historiques

Responsable du pôle Architecture et patrimoines

Jackie Estimbre

Chargée de la valorisation du patrimoine, CRMH

Henri Marchesi

Conservateur régional de l'archéologie

Conception graphique et réalisation

Charlotte Devanz